

REGLEMENT BATTLE IN THE SADDLE 2012

La société COMEXPOSIUM, Société par Actions Simplifiée au capital de 60.000.000 euros dont le siège social est situé 70, avenue du Général de Gaulle – 92058 Paris La Défense Cedex, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 316 780 519 (ci-après l' « Organisateur »), organise à l'occasion du Salon du Cheval 2012 une compétition d'Equitation Western qui se tiendra du 7 au 9 décembre 2012 à Villepinte (ci-après la « Compétition »).

Toute référence au(x) « Concurrent(s) » dans le présent règlement fait référence à toute personne sollicitant sa participation à la Compétition. En demandant leur inscription à la Compétition, les Concurrents acceptent de se conformer à l'ensemble des stipulations du présent règlement (ci-après le « Règlement »). La Compétition sera jugée selon conformément aux règlements du Rule Book NRHA.

MODALITES D'INSCRIPTION A LA COMPETITION:

Les demandes d'inscription doivent être adressées à l'Organisateur avant la date limite indiquée sur le dossier d'inscription, (cachet de la poste faisant foi). Passée cette date, une pénalité de cinquante euros (50) € sera appliquée par cheval. Les demandes d'inscription doivent être accompagnées du règlement correspondant. Aucune ne sera acceptée par téléphone, fax ou email. Les Concurrents sont responsables des conséquences des éventuelles informations erronées renseignées sur leur dossier d'inscription. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération. Les boxes doivent être réservés vis le formulaire joint .

Les dossiers de participation à la Compétition sont soumis à un examen préalable de l'Organisateur et celui-ci se réserve le droit de refuser une inscription dans les cas suivants :

- le règlement fait défaut (chèque impayé, règlement non joint au dossier de participation),
- le Concurrent ou un membre de son équipe (propriétaire du cheval, entraîneur, sponsor) se trouve être, à la date de la demande d'inscription, en situation de débiteur envers l'Organisateur ou en contentieux avec celui-ci,
- le Concurrent est notoirement reconnu pour manquer de fair play et/ou de sportivité,
- le Concurrent et/ou tout membre de son équipe est(sont) connu(s) pour infliger des traitements inhumains aux chevaux,
- le Concurrent et/ou tout membre de son équipe a(ont) été auteur(s) de faits de harcèlement à l'égard de juges, de secrétaire, de ring steward ou de tout personnel/collaborateur bénévole à l'occasion d'une précédente édition de la Compétition. Aucune demande d'inscription ne pourra plus être acceptée une fois les ordres de départ affichés. En tout état de cause, le refus d'inscription ne donne pas lieu à dommages-intérêts.

CONDITION D'ACCES DES CHEVAUX A LA COMPETITION

Chaque cheval entrant sur la zone de la Compétition doit être vacciné contre la grippe équine et le tétanos et avoir un livret SIRE (ou passeport étranger). Ces documents devront être présentés à la DSV avant le débarquement de l'animal et le défaut de présentation desdits documents aura pour conséquence l'impossibilité pour le cheval de pénétrer dans la zone de Compétition.

Dans l'hypothèse où un cheval ne participerait pas à une épreuve pour laquelle il est inscrit, le montant versé par le Concurrent au titre de son inscription ne lui sera pas remboursé, sauf dans l'hypothèse où le cheval serait malade ou blessé, Dans ce cas, un certificat vétérinaire devra être présenté au secrétariat de l'Organisateur. En aucun cas le montant versé au titre de la réservation des boxes ne pourra être remboursé.

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Lors de leur arrivée, les Concurrents devront se présenter au secrétariat afin de recevoir le numéro de box qui leur est assigné ainsi que leur dossard. Aucun Concurrent ne pourra pénétrer sur les carrières sans son dossard. Pour des raisons de sécurité, les carrières seront fermées de 1h30 à 7h00 du matin.. Les Concurrents s'interdisent donc de tenter d'accéder à la carrière pendant cette période.

Les ordres de départ seront affichés au minimum une (1) heure avant le début de chaque épreuve. L'Organisateur se réserve la possibilité de modifier les horaires de la Compétition en fonction du déroulement des épreuves. Pendant les périodes de détente précédant les classes, les Concurrents devront porter la tenue de compétition prévue par le règlement de la NRHA (port du chapeau obligatoire) et les chevaux être présentés en conformité avec les mêmes règles. Tous les Concurrents classés dans une épreuve devront être présents, en tenue et à cheval pendant la remise des prix. Concernant les épreuves combinées, un classement global sera effectué et un (1) seul prix sera remis à cette occasion. Les primes annoncées ainsi que les « pay-back » seront versés à la fin du concours. Les trophées seront remis à la fin des épreuves. Tout manquement aux règles de sportivité de la part d'un Concurrent, tout comportement pouvant nuire au bon déroulement de la Compétition et de la manifestation en général, toute attitude dangereuse envers les autres Concurrents et/ou les tiers présents sur la zone de la Compétition, et ce même lors des périodes de détente pourra, entraînera, après notification, l'exclusion immédiate de la Compétition de son auteur et

cela sans que celui-ci ne puisse prétendre à un quelconque remboursement des frais d'inscription et/ou de tout autre frais engagé pour participer à la Compétition.

ASSURANCE-RESPONSABILITE

En outre, chaque Concurrent reconnaît être titulaire d'une assurance couvrant sa responsabilité civile pour tous dommages causés à autrui, par lui ou par son cheval, à l'occasion de sa participation à la Compétition.

Les Concurrents doivent, à la date de la Compétition être titulaire d'une licence de compétition valide délivrée par la Fédération Française d'Equitation ou toute autre institution étrangère équivalente.

Pour les classes NRHA US sont nécessaires: copie de la carte NRHA US (propriétaire, cavalier, cheval), licence de compétition du cheval.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des vols, pertes, accidents, dommages causés et/ou subis par les Concurrents et/ou leurs chevaux à l'occasion de la Compétition.

Par ailleurs, le Concurrent, par le seul fait de son inscription, déclare renoncer à tout recours que lui-même ou ses assureurs seraient en droit de d'exercer contre l'Organisateur, la société gestionnaire du site où se déroule la Compétition et leurs assureurs, pour tout dommage direct ou indirect que ces derniers pourraient occasionner à ses biens et/ou animaux.

Les chiens doivent être tenus attachés en permanence sur les lieux de la Compétition.

MODIFICATION DU REGLEMENT – ANNULLATION DE LA COMPETITION

L'Organisateur se réserve le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier sa décision, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler la Compétition ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou de déroulement de la Compétition, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, sans que sa responsabilité puisse être engagée ni aucune indemnité puisse lui être réclamée de ce fait

IMAGE – DROIT DE PHOTOGRAPHER - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les Concurrents s'interdisent de filmer et/ou photographier la Compétition et les lieux de la Compétition.

Le Concurrent autorise expressément, à titre gracieux, l'Organisateur:

- à réaliser, s'il le souhaite, des photos et/ou des films le représentant ainsi que les membres de son équipe ;
- à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires (y compris Internet), en France comme à l'étranger et pour une durée de cinq ans à compter de la signature de la présente demande de participation ;
- à citer et reproduire gracieusement son nom à des fins de communication externe, sur tous supports (notamment Internet), tant en France qu'à l'étranger et ce pour une durée de deux ans à compter de la signature du présent règlement.

INFORMATIQUE ET LIBERTES – DONNEES PERSONNELLES

Aux seules fins de la gestion de la Compétition, les données à caractère personnel recueillies auprès de chaque Concurrent sont collectées et traitées conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et Libertés »). Les données collectées sont exclusivement destinées à l'Organisateur. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et aux sous-traitants auxquels l'Organisateur ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion de la Compétition. En application de la Loi Informatique et Libertés, chaque Concurrent dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition portant sur les données personnelles les concernant. Tout Participant peut exercer ce droit sur simple demande écrite envoyée l'adresse Salon du Cheval - BATTLE IN THE SADDLE 2012 – 70 Avenue du Général de Gaulle – 92058 Paris la Défense cedex en précisant ses nom, prénom, adresse postale et en joignant copie d'un justificatif d'identité. Dans la mesure où les données collectées sur chaque Concurrent dans le cadre de la Compétition sont indispensables pour la prise en compte de sa participation, l'exercice par un Concurrent de son droit de retrait avant la fin de la Compétition entraînera l'annulation automatique de sa participation à la Compétition.

Litiges – Loi applicable et attribution de juridiction

Tout différend né à l'occasion de la Compétition et de l'interprétation du présent règlement sera soumis au Tribunal de commerce de Nanterre.

- Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sans réserve ni restriction.
- Je déclare également être en possession de l'assurance responsabilité civile pour moi-même et mes chevaux.

Fait à :

Le :

Nom :

Prénom :

SIGNATURE précédée de la mention « Lu et approuvé »